

Image not found or type unknown



droit des étranger ou double droit du sol

Par **ilem**, le **06/09/2012** à **15:57**

bonjour

je suis née en france en 1978 de parent étranger; Nous sommes rentré a tunis en 1981 avec mon père pour lui c' était la solution la plus sage mais ma mère est resté d'ailleurs elle y vie toujours et elle ne veut pas assumer notre responsabilite elle nous accepte seulement en tant que visiteur .Maintenant je suis en vacance chez elle et je suis enceinte est il vrai que si j accouche ici selon l'article 19-3 en respectant le double droit du sol mon enfant peu devenir français ?